



**Arrêté  
concernant la première étape de mise en œuvre  
du plan directeur lumière  
en partenariat avec VITEOS SA  
(Du 7 septembre 2015)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à réaliser la première étape du plan directeur lumière à hauteur de 1'730'600 CHF en partenariat avec la société Viteos SA.

**Article 2.**- Le Conseil communal est autorisé à accorder pour ce montant un prêt à taux zéro à Viteos SA.

**Article 3.**- Dès 2018, les charges financières de ce prêt de l'ordre de 80'000 francs seront imputées à la Section infrastructures et énergies (éclairage public).

**Article 4.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 7 septembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat



**Arrêté  
concernant l'octroi d'un crédit d'engagement  
pour le soutien financier de la réalisation  
d'illumination de bâtiments privés  
(Du 7 septembre 2015)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Un montant de 100'000 CHF est accordé au Conseil communal pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 afin de soutenir financièrement la réalisation de l'illumination de bâtiments privés.

**Article 2.**- Les subventions versées seront comptabilisées au compte de résultats et le budget sera réparti sur les 4 ans.

**Article 3.**- Le soutien accordé est plafonné au 50% du coût de chaque projet mais au maximum à 15'000 CHF par bâtiment.

**Article 4.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur immédiatement.

Neuchâtel, le 7 septembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat



**Arrêté  
concernant l'octroi d'un crédit d'engagement  
pour le soutien financier du renouvellement  
de l'éclairage des vitrines commerciales  
(Du 7 septembre 2015)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Un montant de 200'000 CHF est accordé au Conseil communal pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 afin de soutenir financièrement le renouvellement de l'éclairage des vitrines commerciales.

**Article 2.**- Les subventions versées seront comptabilisées au compte de résultats et le budget sera réparti sur les 4 ans.

**Article 3.**- Le soutien accordé est plafonné au 50% du coût de chaque projet mais au maximum à 1'000 CHF par commerce.

**Article 4.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur immédiatement.

Neuchâtel, le 7 septembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat



**Arrêté  
concernant l'octroi d'un crédit complémentaire  
pour l'approfondissement de l'étude  
«mise en lumière de la zone piétonne»  
(Du 7 septembre 2015)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Un montant de 36'000 CHF est accordé au Conseil communal pour approfondir certains éléments de l'étude réalisée, à savoir le développement technique des projets d'illuminations de plusieurs bâtiments.

**Article 2.**- Cet investissement sera amorti au taux de 20 % l'an et sera pris en charge par la Section de l'urbanisme

**Article 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur immédiatement.

Neuchâtel, le 7 septembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat



**Arrêté**  
**concernant la rénovation de la station de traitement**  
**d'eau potable de Champ-Bougin**  
**(Du 7 septembre 2015)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Un montant de 23'285'000 francs HT est accordé au Conseil communal pour la rénovation de la station de traitement d'eau potable de Champ-Bougin, dont à déduire les subventions acquises.

**Art. 2.**- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 2.5 %. Il sera pris en charge par la Section infrastructures et énergies dans son chapitre Eau.

**Art. 3.**- L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction du Mittelland.

**Art. 4.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 7 septembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat



**Arrêté  
concernant une demande de crédit pour  
la signalisation lumineuse  
(Du 7 septembre 2015)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.** - Un montant de 271'000 francs est accordé au Conseil communal pour le renouvellement des armoires de commande des carrefours de la place Pury et du pont du Mail – avenue des Portes-Rouges – chemin des Cibleries.

**Art. 2.** - L'amortissement de cet investissement, au taux de 10 % l'an, sera pris en charge par la Section de la sécurité.

**Art. 3.** - L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la consommation.

**Art. 4.** - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 7 septembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat



**Arrêté  
modifiant les articles 120 & 136 du Règlement général de  
la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010 et y adjoignant les  
nouveaux articles 136bis et 136ter  
(Du 7 septembre 2015)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition de son Bureau,

Vu le Rapport du Bureau à l'attention du Conseil général concernant la création d'une Commission Mobilité et Stationnement,

arrête :

**Article premier.**- Les articles 120 et 136 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, sont modifiés comme suit.

Enumération      **Art. 120.**- Le Conseil général nomme :

<sup>1</sup> Commissions

- a) la commission financière ;
- b) la commission des naturalisations et des agrégations ;
- c) la commission du plan d'alignement ;
- d) la commission des ports et rives ;
- e) la commission du plan d'aménagement communal ;
- f) la commission des énergies ;
- g) la commission de politique immobilière et du logement ;
- h) la commission de mobilité et stationnement.

En tout temps, il peut nommer des commissions spéciales.

<sup>2</sup> Autres instances

- a) ses délégué-e-s au sein du Conseil d'établissement scolaire ;
- b) les représentant-e-s de la Ville au conseil intercommunal de l'éoren, autorité à laquelle il

propose en outre ses candidat-e-s à la nomination au comité scolaire.

- c) les représentant-e-s de la Ville au conseil intercommunal des syndicats intercommunaux et au sein de fondations et autres institutions.

**Commission des énergies**

**Art. 136.-**<sup>1</sup> La commission des énergies est composée de neuf membres.

<sup>2</sup> Elle examine et préavise les projets liés à la politique énergétique de la commune.

**Art. 2.-** Il est adjoint au Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, les nouveaux articles 136bis et 136ter comme suit.

**Commission de politique immobilière et du logement**

**Art. 136bis.-**<sup>1</sup> La commission de politique immobilière et du logement est composée de 7 membres.

<sup>2</sup> Elle examine et préavise les projets liés à la politique immobilière et du logement de la Commune.

**Commission de mobilité et stationnement**

**Art. 136ter.-**<sup>1</sup> La commission de mobilité et stationnement est composée de 9 membres.

<sup>2</sup> Elle examine et préavise les projets liés à la politique de mobilité et de stationnement de la Commune.

**Art. 3.-** Le présent arrêté entre en vigueur dès son adoption. Le Conseil communal est chargé de son exécution.

Neuchâtel, le 7 septembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat